

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AUX PATIENTS OPERES EN OPHTALMOLOGIE DANS LE SERVICE DE CHIRURGIE AMBULATOIRE

Vous avez bénéficié d'une intervention de l'œil au sein du service de chirurgie ambulatoire.
Vous avez été opéré(e) par le Docteur

Nous vous invitons à lire et suivre les recommandations suivantes :

EN CAS D'URGENCE

vous pouvez appeler le 02 47 47 47 47

Demandez le poste 77985 en journée et le poste 73895 après 18h et le week-end

Merci de préciser que vous avez été hospitalisé(e) dans le service d'ambulatoire

POUR VOTRE RETOUR AU DOMICILE

- Vous ne devez pas prendre le volant
- Il est conseillé de se reposer jusqu'au lendemain et de manger normalement

CE QUI NE DOIT PAS INQUIETER

- Des picotements
- Une sensation de grain de sable de l'œil opéré et même de l'autre œil
- La correction optique définitive est prescrite par votre ophtalmologiste **environ 1 mois après la chirurgie**. Jusqu'à cette date, votre vision peut rester trouble, **notamment pour la lecture**. Vous pouvez porter vos anciennes lunettes

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- **Débuter le traitement prescrit** dans l'œil opéré le jour de la sortie d'hospitalisation. Le traitement doit être poursuivi durant le temps précisé sur l'ordonnance médicale
- Poursuivre votre **traitement médicamenteux habituel, général et oculaire**, sauf contre-indication par le chirurgien ou l'anesthésiste
- Une coque protectrice vous a été remise. **Vous devez la porter pendant 24h puis la nuit seulement pendant 7 jours**

CE QUE VOUS NE DEVEZ PAS FAIRE

- **Frotter l'œil opéré**
- Maquiller vos yeux la première semaine
- Mettre votre œil au contact de l'eau (baignade, piscine, douche)

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE DES LE LENDEMAIN

- Sortir de chez vous, lire, regarder la télévision, pencher la tête ou vous baisser
- Vous laver les cheveux **en évitant de mettre de l'eau ou du shampoing dans l'œil opéré**
- Prendre l'avion **sauf si votre chirurgie a été combinée avec une chirurgie rétinienne avec injection de gaz**
- Reprendre une activité normale. Si vous exercez une activité professionnelle, le **chirurgien vous précisera les conditions de votre reprise d'activité**. Il en est de même pour la **conduite automobile et les activités physiques ou sportives**

CE QUI DOIT VOUS AMENER A CONTACTER LE SERVICE EN URGENCE

- **Douleur IMPORTANTE et CROISSANTE de l'œil opéré**
- **BAISSE DE VISION par rapport au lendemain de l'intervention**
- **Aggravation de la rougeur du globe oculaire**
- **Gonflement de la paupière et/ou d'un œil collé**